



FFSA
COUPE DE
FRANCE VHC **RALLYE**



8^{ème} Rallye V.H.C Monts et Coteaux
Coupe de France des Rallyes (Coef. 2)
Participation Etrangère Autorisée (PEA)

15 & 16 NOVEMBRE 2019
(Le rallye ne roule que la journée du samedi)

**REGLEMENT
PARTICULIER SPORTIF**

**Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes
FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le
règlement de la coupe de France 2019 des rallyes VHC**

ASA RHONE 40, COURS VERDUN - 69002 LYON
Tél. : 04.78.38.15.70 - Fax : 04.78.42.25.67

Le 8^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux reprend l'intégralité de la réglementation du 10^{ème} Rallye National Monts & Coteaux, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 23 septembre 2019.

Ouverture des engagements : Lundi 23 septembre 2019.

Clôture des engagements : Lundi 4 novembre 2019 à minuit (Cachet de la poste faisant foi).

Parution du carnet d'itinéraire : samedi 9 novembre et dimanche 11 novembre 2019, Bar Le Saint Laurent - Place du By, 69440 SAINT LAURENT D'AGNY.

Dates et heures des reconnaissances :

Le samedi 9 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Le dimanche 10 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Vérifications des documents :

Le vendredi 15 novembre 2019 de 18h00 à 20h45.

Vérifications des voitures :

Le vendredi 15 novembre 2019 de 18h15 à 21h00.

Mise en parc fermé : Vendredi 15 novembre 2019 à partir de 18h15, à l'issue des vérifications techniques

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Vendredi 15 novembre 2019 à 17h00 au P.C « Espace Rural d'Animations », 69440 Saint Laurent d'Agny

Publication de la liste des équipages admis au départ, ordres et heures de départ : Vendredi 15 novembre 2019 à 21h30 au parc.

Départ du rallye : Samedi 16 novembre 2019 à 8h30 (1^{er} concurrent V.H.C), Saint Laurent d'Agny.

Les concurrents V.H.C partiront avant ceux du moderne

Arrivée du rallye : Samedi 16 novembre 2019 à 16h08 (1^{er} concurrent V.H.C), à Saint Laurent d'Agny

Vérification finale : Samedi 16 novembre 2019 dès l'arrivée du rallye **Garage THOLLET.**

Publication du classement final provisoire : Samedi 16 novembre 2019, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix : Samedi 16 novembre 2019 à l'arrivée du rallye **sur le podium.**

L'OUVERTURE DU PARC FERME NE POURRA PAS SE FAIRE AVANT LA FIN DE LA REMISE DES PRIX.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association Sportive Automobile du RHÔNE en qualité d'organisateur administratif et l'association OPSM en qualité d'organisateur technique organisent les 15 et 16 novembre 2019, le 8^{ème} RALLYE V.H.C MONTS ET COTEAUX.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile et a reçu à la Fédération Française du Sport Automobile le permis d'organisation n° 569 en date du **29/07/2019.**

1.1P. Officiels

Idem rallye National, sauf :

Commissaire Technique responsable : Jean-Claude CARRE 13049 14/28

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation, mis en place pour le 10^{ème} Rallye National Monts et Coteaux font office pour le rallye VHC.

1.2P. Eligibilité

Le 8^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2020 (coef. 2)
- Le Championnat VHC de la Ligue Rhône Alpes du Sport Automobile 2019
- Le Challenge de l'ASA du RHONE.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions - Concurrents admis

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **lundi 4 novembre 2019**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **30 véhicules maximum**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des Organisateurs
 - **380 €** Si inscription avant le 23 octobre minuit
 - **390 €** Si inscription après le 23 octobre
- Sans la publicité facultative des Organisateurs : **780 €** (x 2)

Toute demande d'engagement non accompagné du montant des droits d'engagement sera nulle.

[Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.](#)

3.3P. Ordres de départ

Le départ du premier concurrent du 8^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux sera donné le samedi 16 novembre à 8h30

Le dernier concurrent du 8^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du 10^{ème} Rallye Monts & Coteaux.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATIONS DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Les publicités collectives obligatoires et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le 8^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux reprend le parcours de la 2^{ème} étape du rallye National.

Il représente un parcours de **218,850 km** et comporte **6 épreuves spéciales** (3 différentes), d'un total de **93,400 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES N° 3/6 St Laurent d'Agny – Rontalon	: 13,700 x 2 = 27,400 km
ES N° 4/7 Thurins – Yzeron	: 8,900 x 2 = 17,800 km
ES N° 5/8 Coise – Saint Didier sous Riverie	: 24,100 x 2 = 48,200 km

L'arrivée du rallye V.H.C se fera à partir de 16h08.

6.2P. Reconnaissances

Voir rallye national.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des Rallyes VHC 2019

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Des coupes récompenseront tous les concurrents classés.

Il n'y aura pas de dotation en prix.

La Remise des Prix du 8^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux se déroulera le Samedi 16 novembre 2019 à l'arrivée du rallye.